

Circonscription de Saint-Gilles Croix de Vie

NOM DE L'ÉCOLE : Ecole publique « le Petit Prince »

Adresse de l'école : 22 rue de la Grande Vigne 85800 Le Fenouiller

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU MARDI 7 NOVEMBRE 2023

Etaient présents :

ENSEIGNANTS :

M Della-Schiava, classe de CM1-CM2 B ; Mmes Cantin (complément direction et M Della) et Deslandes, classe de TPS-PS-MS (direction) ; Delhommeau, classe de CM1-CM2 A ; Dubois, classe de MS-GS ; Gautreau, classe de CP-CE1 ; Mme Loret, classe de CE1-CE2.

REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES :

Mmes Avrilla, Lefevre, Morin, M Vlamynck (titulaires)
M Girardot (suppléant)

REPRÉSENTANTS INSTITUTIONNELS :

Mme Tessier, Maire
Mme Habert (adjointe au Maire, vice-présidente de la commission enfance jeunesse)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine Gautreau

Absents excusés :

M Teyssedre (IEN)
Mmes Bock, Colombeau (représentantes des parents d'élèves)
M Majzer (DDEN)

Ordre du jour :

- 1. Présentation des membres du Conseil d'école**
- 2. Effectifs**
- 3. Présentation et fonctionnement du RASED**
- 4. PPMS et bilan des exercices effectués**
- 5. Projet d'école**
- 6. Règlement intérieur du Conseil d'école et Règlement intérieur de l'école**
- 7. Budgets et subventions**
- 8. Evènements, sorties, projets**
- 9. Questions diverses**

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2023

Avant de procéder au vote, la Présidente demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques à formuler ou des modifications à apporter au compte-rendu de la séance précédente. Aucun membre du Conseil d'école ne demande la parole. Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2023 est adopté avec 7 voix « pour » et 7 abstentions.

1. Présentation des membres du Conseil d'Ecole

Les membres du Conseil d'école :

- Représentants municipaux : la Maire de la commune, Mme Tessier et/ou son représentant choisi parmi les élus du conseil municipal (Mme Habert) ;
- Les représentants des parents d'élèves : 7 élus, 6 titulaires et 1 suppléant (titulaires : Mmes Avrilla, Bock, Colombeau, Lefevre, Morin, M Vlamynck ; suppléant : M Girardot) ;
- Les représentants institutionnels : le DDEN (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale), M Majzer, l'IEN (Inspecteur de l'Éducation Nationale), M Teyssedre qui est membre de droit systématiquement invité mais rarement présent car tous les conseils d'école ayant lieu sur une même période il est difficile d'y siéger ;
- Les membres de l'équipe enseignante dans l'ordre des classes allant des élèves les plus jeunes aux plus âgés : Mme Deslandes (directrice), Mme Cantin, Mme Dubois, Mme Gautreau, Mme Loret, Mme Delhommeau et M Della-Schiava.
- Un enseignant du RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté) peut également participer.

Le temps de décharge des directeurs est de 33% et la directrice reste affectée sur la mission « climat scolaire » pour la circonscription Littoral Nord et Iles (25% de décharge d'enseignement). Cela donne donc 2 jours de décharge par semaine (lundi et mardi) et 11 jeudis dans l'année.

2. Effectifs.

Actuellement, 140 élèves sont inscrits à l'école (dont 137 ont déjà fait leur rentrée). Ils sont répartis de la façon suivante :

TPS/PS/MS : 26 (4+9+13)
Enseignantes : Caroline Deslandes (titulaire) et Mélanie Cantin (complément)
ATSEM : Aurélie Marchand

MS/GS : 25 (8+17)
Enseignante : Nathalie Dubois
ATSEM: Justine Ravin

CP/CE1: 24 (14 + 10)
Enseignante : Delphine Gautreau

CE1/CE2 : 24 (6 + 18)
Enseignante : Virginie Loret

CM1/CM2 A : 20 (11 + 9)
Enseignante : Océane Delhommeau

CM1/CM2 B : 21 (11 + 10)
Enseignant : Samuel Della-Schiava

Les TPS arrivent en cours d'année à un rythme défini avec les familles. Depuis la rentrée, 2 nouvelles familles sont arrivées.

L'école étant désormais obligatoire à partir du mois de septembre des 3 ans de l'enfant, certains sont scolarisés même si la propreté n'est pas acquise. La scolarisation doit se faire à plein temps mais il est possible d'adapter avec une demande de dérogation au temps scolaire adressée à l'IEN.

Nous constatons que les CM2 sont nombreux (19) et que nous avons peu d'élèves en PS (9) pour le

moment. Il n'est pas possible d'anticiper les mesures d'ouverture/fermeture qui pourraient être prises (1^{ère} phase de la carte scolaire en début d'année 2024, 2^{ème} au printemps) mais la situation pourrait être évoquée lors des commissions.

3. Présentation et fonctionnement du RASED

C'est un dispositif mis en œuvre par l'Education Nationale permettant de mettre à disposition des élèves en difficulté des enseignants spécialisés.

Le réseau d'aide aux élèves en difficultés de Saint Gilles Croix de Vie se compose comme suit :

Enseignants spécialisés chargés de l'aide à dominante pédagogique

- Hervé MINGUET / Catherine ADRIEN

Enseignante spécialisée chargée de l'aide à dominante relationnelle

- Anita CHARRIER

Psychologue de l'éducation nationale

- Ariane AUDEBRAND

Le projet du réseau est consultable à l'école (affichage).

Les enseignants du RASED s'installent dans la BCD, l'une des salles du pôle enfance ou le bureau de la directrice lorsqu'ils doivent intervenir auprès des élèves ou rencontrer les familles. Ils peuvent également intervenir dans les classes, notamment en lien avec les évaluations nationales.

M Minguet est venu apporter une aide à la passation des évaluations nationales en CP et CE1 dès le mois de septembre cette année.

4. PPMS et bilan des exercices effectués

Les documents PPMS attentat-intrusion et risques majeurs (Plan Particulier de Mise en Sécurité) ont été envoyés aux membres du Conseil d'Ecole afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

L'exercice d'évacuation incendie et celui du PPMS « attentat/intrusion » ont été réalisés au cours de la période septembre/octobre sur le temps scolaire. Des points de vigilance ont été mis en évidence et transmis à la municipalité afin que des ajustements puissent être mis en œuvre.

Un exercice d'évacuation incendie a eu lieu ce mardi 7 novembre sur le temps de la pause méridienne et tout s'est bien déroulé.

5. Projet d'école

Le projet d'école 2022-2026 met en avant les axes suivants :

Axe 1 : réinstaurer un climat scolaire serein

Axe 2 : renforcer les compétences des élèves en calcul et résolution de problèmes

Axe 3 : Parcours d'Education Artistique et Culturelle

Parmi les actions qui seront mises en œuvre, voici quelques exemples à venir :

Pour l'axe 1 : 2^{ème} année d'un cycle d'apprentissage « rugby » pour l'ensemble des élèves d'élémentaire avec l'intervention de l'éducateur sportif du club de St Hilaire, actions de prévention des phénomènes de harcèlement (groupe pHARe de la circonscription, Méthode de Préoccupation Partagée, journée « non au harcèlement » et séances spécifiques avec une grille d'auto-évaluation pour les élèves du CE2 au CM2).

Pour l'axe 3 : organisation (pour la 2^{ème} année consécutive) de 3 demi-journées dans l'année au sein de l'école au cours desquelles les classes seront mélangées afin de réaliser des projets artistiques, projet « musique » avec l'intervention de Mme Morvan (professeure de musique).

6. Règlement intérieur du Conseil d'école et Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur du Conseil d'école et celui de l'école ont été transmis en amont aux membres du Conseil d'école afin qu'ils puissent en prendre connaissance. Aucune modification n'a été apportée à leur

rédaction et les 2 documents sont adoptés à l'unanimité par les membres du Conseil d'école.

Les dates de réunion du Conseil d'école ont été fixées pour l'année scolaire et sont communiquées ci-dessous :

- mardi 7 novembre 2023
- mardi 19 mars 2024
- mardi 11 juin 2024

La Directrice apporte des précisions au niveau du règlement de l'école sur le paragraphe relatif à la santé et à l'hygiène : nous ne mettons ni mot dans les cahiers ni affiche spécifique en cas de poux car il y en a toute l'année. Un paragraphe est toutefois consacré à ce sujet dans la note d'information transmise aux familles à la rentrée afin d'attirer leur attention sur la vigilance régulière à apporter.

7. Budgets, subventions, utilisation des locaux municipaux

Subventions municipales :

- Une somme de 46€ par élève et par année civile (soit 5 754€ pour 2023) est attribuée à l'école afin de financer son fonctionnement, ce budget sert à l'achat des fournitures, manuels, fichiers, matériel pédagogique... Cet argent n'est pas versé à l'école, il est géré par le Trésor Public qui règle les factures des différents fournisseurs par mandat administratif.

- 950€ ont été versés (augmentation de 50€ par rapport à l'année 2022) sur le compte de la coopérative scolaire afin de participer au financement des projets pédagogiques (essentiellement les sorties scolaires). Cette subvention est traitée avec celles allouées aux associations et non comme faisant partie du budget lié aux dépenses scolaires. Un montant de 60€ par élève de CM2 (soit 1 020€) s'y est ajouté en 2023 au titre de l'aide au financement du séjour « voile scolaire ».

- La municipalité met à disposition de l'école plusieurs salles et équipements municipaux : salle omnisports, salle polyvalente, terrain multisports.

- Un accueil des classes de l'école est proposé à la bibliothèque municipale. Cela permet aux classes volontaires d'emprunter des livres périodiquement et de bénéficier d'un temps d'animation.

- Enfin, il est rappelé que la municipalité finance la totalité des frais liés à l'école publique (locaux, personnels, mobilier...) à l'exception des emplois des enseignants.

Les élèves précisent qu'un budget important (environ 6 000€) est dédié à l'emploi des AESH (accompagnement des élèves en situation de handicap) sur le temps de la pause méridienne.

Association des Parents d'Elèves du Petit Prince

Cette association soutient financièrement les différents projets de l'école (sorties scolaires majoritairement). Elle finance également chaque année des abonnements pour l'école ou l'achat d'ouvrages de littérature de jeunesse. A l'occasion de Noël, l'APE offre des cadeaux aux classes ainsi que des confiseries aux élèves.

L'APE organise différentes manifestations tout au long de l'année scolaire : ventes diverses, fête de Noël, fête d'été...

Pour l'année scolaire 2022-2023, le montant total des subventions issues des versements antérieurs de l'APE s'est élevé à 3 495,90€ pour les dépenses indiquées précédemment.

Coopérative scolaire

L'OCCE 85 (Office Central de la Coopération à l'Ecole) nous permet de disposer d'un compte bancaire dont Caroline Deslandes est la mandataire. Ceci nous permet de gérer directement certaines sommes et de mener des projets de manière autonome. Le compte-rendu financier est présenté aux membres du conseil d'école. Tous les élèves et les enseignants sont des coopérateurs et sont assurés à ce titre pour toutes les activités organisées par la coopérative.

Les pièces comptables sont consultables par tous sur demande auprès de la directrice.

8. Evènements, sorties et projets

Cette année, de nombreux projets seront développés de manière ponctuelle ou sur un ensemble de séances. Le calendrier présentant l'ensemble des événements programmés à ce jour est présenté et sera joint en annexe au PV de la réunion.

Activités sportives	Autour du livre	Activités artistiques et culturelles
Autour de la nature et du développement durable	Parcours citoyen	Hors temps scolaire

9. Questions diverses

Les questions abordées lors de la précédente réunion ont toutes fait l'objet de réponses et ne nécessitent donc pas d'y revenir.

Aucune question n'a été transmise par les membres du conseil d'école en amont de cette réunion.

Pour information : un dépistage précoce des troubles visuels et du langage est mis en place pour la 2^{ème} année consécutive auprès des élèves en 1^{ère} année de scolarisation. Ceci se déroule en partenariat avec la CPAM et l'association DP2O (orthophonistes et orthoptistes). Une réunion de sensibilisation est proposée le mardi 14 novembre à toutes les familles de l'école (information faite par messagerie électronique).

Mme Habert demande si les personnels municipaux (animation, ATSEM, restaurant scolaire) peuvent également participer à cette réunion.

La Directrice précise que Mme Revol a été destinataire du message adressé aux familles et qu'elle peut le relayer auprès des personnes concernées.

La Directrice fait également part d'un souhait d'organiser des temps à destination des familles (type « café des parents » par exemple). Mme Habert manifeste son intérêt pour ce sujet et propose d'y travailler conjointement.

Mme Habert informe les membres du Conseil d'école de l'organisation d'une bourse aux jouets par les enfants élus au CMJ. Les jouets et vêtements qui avaient été donnés par l'APE il y a 2 ans y seront notamment mis en vente. Les produits de la vente seront reversés à l'association « émo'sion » avec laquelle un partenariat est mis en place pour l'organisation de l'événement.

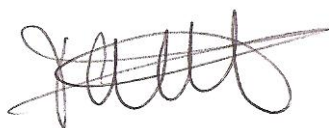
Les membres du Conseil d'école sont également informés de la tenue des portes-ouvertes (école, PEJ et restaurant scolaire) le samedi 30 mars. L'APE est invitée à y être présente.

Enfin, le sujet du restaurant scolaire est abordé. La qualité des repas est mise en avant ainsi que les réflexions communes pour améliorer le service et limiter le gaspillage (le chef cuisinier et son équipe y travaillent activement).

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h30.

Au Fenouiller, le 14 novembre 2023.

Le Secrétaire de séance
Delphine Gautreau



La Directrice
Caroline Deslandes



Copie transmise à :

- Monsieur L'IEEN de la circonscription
- Madame la Maire de la commune du Fenouiller
- Madame l'Adjointe, vice-présidente de la commission enfance/jeunesse
- Monsieur le Délégué de l'Éducation Nationale
- Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves
- Mesdames et Monsieur les enseignants de l'école